

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 5 juin 2026**, à 19 Heures, sous la présidence de M. JAFFEUX Nicolas, Maire,

PRESENTS : Mme CHADEYRAS Sylvie, Mme MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, M. ESCARPA Ludovic, M. JAFFEUX Nicolas, Mme PALHEIRE Virginie (départ à 19 h 38), M. TROIS-VALETS Gilles M. UHRY Damien

ABSENTS (excusés) : M. DUZELIER Cédric, Mme LAFERRERE Céline, Mme RIVIERE Céline
Procuration de M. DUZELIER Cédric à Mme CHADEYRAS Sylvie

QUORUM REQUIS (6) ET ATTEINT : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes :

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2026

Délibération n°05062026-001 : Fixation des orientations et des crédits affectés à la formation des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres.

Considérant que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Considérant que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

La formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :

- Les fondamentaux du mandat ;
- Développement et aménagement du territoire/transition écologique ;
- Communication ;
- Finances/Fiscalité/Budget/Comptabilité.

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à **410 euros**, ce qui correspond à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ;

Les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

 Délibération n°05062026-002 : Demande d'adhésion de la commune de Beauregard l'Eveque pour la compétence assainissement collectif au 01/01/2027

Monsieur le Maire précise que les Communes de BEAUREGARD L'EVEQUE (par délibération du 10 décembre 2025) a demandé son adhésion au SIAREC pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les membres du Comité Syndical du SIAREC, lors de la réunion du 19 février 2026, ont approuvé cette adhésion et validé la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts en intégrant la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE en compétence Assainissement Collectif.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres du SIAREC, doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la demande d'adhésion de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE au SIAREC à compter du 1^{er} janvier 2027 et la modification de l'annexe à l'article 2 des statuts.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

 Délibération n°05062026-003 : Désignation de délégués au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Billom

Monsieur le Maire expose que le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Billom est une structure dédiée à l'accompagnement et au soutien des personnes âgées de 60 ans et plus, de leurs familles ainsi que des professionnels intervenant dans le domaine de l'autonomie.

Les délégués au CLIC seront les interlocuteurs privilégiés pour relayer les informations auprès de la commune, notamment celles concernant les actions menées sur le territoire, et plus particulièrement les actions de préventions.

Les élus sont invités à procéder à la désignation d'un délégué titulaire ainsi qu'un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De désigner**
 - ✓ Délégué titulaire : Isabelle MONIER
 - ✓ Délégué suppléant : Virginie PALH EIRE
- **De charger** Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

 Délibération n°05062026-004 : Désignation d'un référent « Chenilles processionnaires »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrêté préfectoral n°20260679 du 29 avril 2026 visant à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne dans le département du Puy-de-Dôme.

Cet arrêté a été pris sur la base des directives nationales et vise à faciliter la gestion de cet enjeu au niveau local. Les collectivités territoriales sont invitées à désigner des référents pour organiser la lutte localement et qui auront pour rôle de :

- Repérer la présence de ces espèces ;
- Participer à leur surveillance ;
- Informer les personnes concernées sur les moyens de gestion adaptés ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces moyens ;
- Partager des informations avec le coordinateur régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de désigner :

M. ESCARPA Ludovic,
référent « chenilles processionnaires »

Délibération n°17042025-005 : Actions en faveur des seniors

Dans le cadre des actions en faveur des seniors, Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de participation au repas des aînés qui aura lieu sur la commune, à la salle polyvalente, le samedi 6 février 2027 ainsi que les conditions d'attribution des colis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✓ **Pour le repas des aînés**

- L'invitation au repas des personnes demeurant à Vassel âgées de 63 ans et plus au 31 décembre 2026 ;
- l'invitation des personnes de 63 ans et plus, propriétaire d'une résidence secondaire sur la commune de VASSEL.

Il ne sera pas proposé aux aînés la possibilité de choisir à la place un colis afin d'inciter les personnes à s'inscrire au repas qui reste un moment de convivialité et créateur de lien social

✓ **Pour l'attribution des colis**

- aux personnes de 80 ans et plus,
- de 63 ans et plus, hébergées en EHPAD.

Délibération n°17042026-006 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10122021-002 du 10 décembre 2021 fixant les conditions actuelles de location de la salle polyvalente ainsi que les tarifs.

Il propose au Conseil Municipal de revoir les conditions de location :

- Avec la mise à jour du contrat, en modifiant notamment les conditions de retour des clés par le locataire ;
- En modifiant les tarifs de location et de dépôt de cautions.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 2 abstentions,

- 1) **Approuve** le nouveau contrat de location proposé par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération ;
- 2) **Décide** d'augmenter les tarifs de la façon suivante :
 - TARIFS LOCATION
 - Personnes habitant la commune : **170 €**
 - Personnes extérieures : **370 €**
 - TARIFS CAUTION
 - Grosses dégradations : **500 €**
 - Ménage non fait, incivilités : **180 €**
- 3) **Décide** de maintenir le principe de restriction de la location aux habitants de la commune à une fois par an et par adresse au tarif de 170 € ; en cas d'autres locations dans l'année, le tarif appliqué sera celui des personnes extérieures, soit 370 €,

4) **D'appliquer** ces nouvelles mesures à compter du 1er janvier 2027.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°10122021-002 du 10 décembre 2021.

 Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

Protection Sociale Complémentaire : Conformément à l'article L827-12 du Code Général de la Fonction Publique, Madame MONIER organise le débat obligatoire sur la Protection Sociale Complémentaire des agents communaux.

Avant le 1^{er} janvier 2025, la commune versait :

- ✓ Pour le risque Prévoyance, une participation de 10 €, au prorata du temps de travail, pour chaque agent adhérent au contrat labellisé collectif de la MNT ;
- ✓ Pour le risque Santé, une participation de 10 €, au prorata du temps de travail, pour chaque agent ayant souscrit un contrat individuel labellisé.

Actuellement :

- ✓ Pour le risque Prévoyance maintien de salaire, depuis le 1^{er} janvier 2025, la commune verse une participation de 10 € brut pour tout agent ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation du CDG 63 avec Territoria Mutuelle.
- ✓ Pour le risque Santé, depuis le 1^{er} mars 2026, la commune verse une participation de 25 € brut pour tout agent ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation du CDG 63 avec Relyens Intérieure.

Les élus prennent acte de ces informations.

Organisation du repas des aînés 2027 : Le repas aura lieu le 6 février 2027 avec le traiteur Alliance des Sens de Sermentizon. Le choix d'une animation est en cours, pour une enveloppe maximum prévisionnelle de 400 €.

Compte-rendu SEMERAP : Monsieur le Maire présente le compte-rendu technique du service entretien du réseau d'eaux pluviales 2025, établi par la SEMERAP.

Point sur les projets de cessions/acquisitions : La commune avait sollicité les services des Domaines pour obtenir des estimations de biens immobiliers, dans le cadre de projets d'aménagement de bâtiments communaux, notamment de logements locatifs. Ces estimations n'ont pas pu se faire car elles sont hors du cadre réglementaire prévu par les Domaines. Les élus réfléchissent à d'autres aménagements moins coûteux pour la commune, comme l'intervention de bailleurs sociaux comme porteur de projet.

Passage du Château : Monsieur TROIS-VALETS fait remarquer que le passage du Château, chemin privé, est mal entretenu par son propriétaire. Il propose de demander la rétrocession de cette voirie à la commune afin qu'elle assure elle-même l'entretien. Madame MONIER précise qu'une demande avait déjà été faite, il y a quelques années mais que les propriétaires n'étaient pas décidés à vendre. Une demande pourrait être refaite aujourd'hui.

Demande d'entretien de terrain : Pour des raisons de sécurité, un courrier sera adressé à la propriétaire de la parcelle ZE n°120, située en face du cimetière, pour lui demander d'entretenir son terrain car l'état en friche présente un risque sérieux d'incendie.

Acquisition de matériel :

La commune fera l'acquisition de 10 barrières de police, pour un montant TTC de 560,40 €, auprès de l'entreprise KROM, afin de servir pour les manifestations organisées par la commune et les associations.

M. ANDRODIAS va demander un devis pour l'acquisition de nouveaux éclairages de Noël.

Recensement de la population : La commune de VASSEL procèdera au recensement de sa population début 2027. Madame MONIER Isabelle sera nommée coordonnateur communal pour cette enquête par arrêté du maire.

Eclairage public : Pour rappel et par arrêté municipal, l'éclairage public est éteint la nuit de 22 heures à 6 heures. Il reste éteint en période d'été du 15 mai au 15 août. Un luminaire solaire pourrait être installé devant la salle polyvalente pour permettre aux locataires du week-end d'avoir de la lumière.

Prochain conseil municipal : Il est fixé au mardi 30 juin 2026 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Approuvé en réunion du Conseil Municipal du

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle MONIER

Nicolas JAFFEUX